

Aspa, l'organisation professionnelle des producteurs d'agents de surface en France

Jean-Pierre Charnay* *président*, Alexandre Colin* *secrétaire général*

Aspa, the producer association of surfactants in France

The article describes Aspa which is the producer association of surfactants in France. It presents its main tasks and the several working groups which study the problems the profession is faced with. These groups work in close connection with the equivalent working groups of Cesio which is the European Federation of the National Associations.

Agents de surface, détergents, réglementation technique, méthodes d'essais et normalisation, Cesio (association européenne).

Surfactants, detergents, technical and regulatory affairs, test methods and standardization, Cesio (European Association).

Le syndicat Aspa rassemble les sociétés qui fabriquent en France des agents de surface et des produits auxiliaires industriels.

L'objet de cette association professionnelle est d'assurer à ses adhérents l'ensemble des services qui sont normalement du ressort d'un organisme syndical :

- faciliter les rapports techniques entre ses membres et resserrer les liens de confraternité qui existent entre eux,
- assurer la représentation de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres organismes professionnels, tant dans le cadre national qu'international,
- participer à l'élaboration ou aux modifications des réglementations relatives aux produits fabriqués par ses adhérents et qui relèvent des compétences du syndicat,
- sensibiliser ses membres sur les évolutions des exigences croissantes du

marché sur la qualité toxicologique et écotoxicologique des produits,

- dresser les statistiques qui intéressent la profession,
- établir et présenter tous dossiers d'homologation qui peuvent être nécessaires,
- contribuer à veiller aux intérêts professionnels de ses membres en étudiant, proposant et faisant adopter toutes mesures pouvant leur être utiles,
- offrir à ses membres ainsi qu'aux tribunaux qui ont à juger des affaires portant sur de telles activités, des possibilités de choix d'arbitres ou d'amiables compositeurs en cas de litiges survenant entre eux ou avec des tiers extérieurs.

Dans ce cadre, Aspa est, en France, membre de l'Union des Industries Chimiques et, en Europe, du Comité Européen des Agents de surface et leurs intermédiaires organiques (Cesio), lui même rattaché au Cefic (Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique) qui a son siège à Bruxelles.

Aspa adhère également à l'Association des Industries des Savons et Détergents (AISD), à l'Association Chimie et Écologie et est membre de l'Association Française de Normalisation (Afnor). Avec cette dernière, Aspa mène une coopération étroite dans l'animation de la commission française T 73 C « Agents

de surface - Détergents » et du comité technique équivalent au niveau européen, le CEN/TC 276.

Différentes commissions fonctionnent au sein d'Aspa :

- la commission d'analyses qui examine plus particulièrement les problèmes de détermination et de dosage (constituants, impuretés) dans les agents de surface et participe à l'élaboration des normes correspondantes ;
- la commission des méthodes d'essais qui traite des questions relatives aux propriétés des produits et leur normalisation ;
- la commission environnement qui étudie les diverses questions liées à la protection de l'environnement et à la prévention des risques éventuels lors de l'utilisation des agents de surface ;
- la commission technique qui étudie les problèmes de sécurité des installations de production ;

Ces commissions travaillent en liaison étroite avec leurs homologues du Cesio. En ce qui concerne le Cesio, il convient de signaler la très intéressante coopération qu'il a initiée avec son homologue, l'Association Internationale des Savons (AIS), au sein d'un groupe conjoint dénommé Erasm (Environmental Risk Assessment Steering Manage-

* Aspa, Syndicat national des fabricants d'Agents de Surface et de Produits auxiliaires industriels, 14, rue de la République, le Diamant A, 92909 Paris-La Défense Cedex. Tél. : (1) 46.53.11.71. Fax (1) 46.53.11.04.

ment Committee). Cette commission conduit de nombreuses études techniques sur la détermination des caractéristiques des produits tensioactifs utilisés dans la détergence et leur évaluation, avec comme préoccupation plus particulière leur devenir dans l'environnement.

Le syndicat Aspa rassemble 23 adhérents qui produisent :

- Des matières premières et intermédiaires :

- acides gras naturels,
- alcools gras, naturels et de synthèse,
- amines et polyamines,
- amides gras ;
- des produits finis :
- anioniques :
- . sulfates d'alcools gras,
- . sulfates d'alcools gras éthoxylés (éther-

sulfates),

. alkylarènes sulfonates...

- non ioniques :

. éthoxylats et propoxylats,

. alkylolamides,

. esters...

- cationiques :

. sels d'amines et polyamines grasses

acycliques et hétérocycliques,

. sels d'ammonium quaternaire,

. oxydes d'amines...

- amphotères :

. bétaines...

Le chiffre d'affaires des adhérents du syndicat est de l'ordre de 1,6 milliard de francs pour une production d'environ 227 000 tonnes de produits (à 100 % de matière active), chiffre ne tenant pas compte des produits de grande consommation confectionnés à partir des

produits de base du syndicat.

Ces activités donnent lieu à des échanges importants ; les importations en France de ces produits sont d'un montant proche de celui de la production intérieure.

L'importance au sein de la chimie de la branche d'activité constituée par les agents de surface est concrétisée par les congrès mondiaux qu'organise le Cesio depuis 1984. Ayant lieu tous les quatre ans, ils rassemblent plus de 1 000 participants. Le deuxième Congrès, dont l'organisation a été assurée par Aspa s'est déroulé à Paris en 1988. Le premier a eu lieu à Munich et le troisième à Londres ; le quatrième se tiendra en juin 1996 à Barcelone à l'instigation d'Aepsat, l'homologue espagnol d'Aspa.

COLLECTION DOSSIERS POUR «L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE» de la division Enseignement de la chimie de la SFC

• LA NOMENCLATURE DES STÉRÉOISOMÈRES ORGANIQUES (par D. Plouin)

Ce fascicule comporte cinq chapitres :

A. Lexique de stéréochimie dans lequel sont données quelques définitions.

B. Les règles séquentielles, règles qui permettent d'établir les configurations.

C, D et E. Dans lesquels sont fixées les règles de nomenclature des molécules chirales, des stéréoisomères éthyléniques et des stéréoisomères cycloalcaniques.

F. Dans lequel sont développées quelques notions sur les conformations.

Par ailleurs, il est tenu compte des recommandations pour l'écriture des noms en langue française, cela concerne essentiellement les indices de positions et les affixes.

51 pages : 44 FF TTC (port inclus).

• LA NOMENCLATURE EN CHIMIE ORGANIQUE ET INORGANIQUE (par M. Bernard et D. Plouin)

La nomenclature en chimie organique : hydrocarbures saturés et insaturés, acycliques, cycliques et polycycliques, hétérocycliques ; fonctions oxygénées, azotées, sulfurées ; composés organométalliques ; dérivés halogénés.

La nomenclature en chimie inorganique : éléments, corps simples et composés, ions et radicaux, acides, sels, composés de coordination, composés non stoechiométriques.

De nombreux exemples sont traités.

74 pages : 50 FF TTC (port inclus).

• ABC DE LA CHIMIE THÉORIQUE, POSTULATS ET APPLICATIONS (Par R. Lissilour, A. Botrel, F. Corre et F. Texier-Boullet)

Premier postulat et probabilité : probabilité de présence ; densité de probabilité ; les fonctions hydrogéoïdes ; état : fonction 1s ; états excités de l'électron : fonction 2s et 2p.

Deuxième postulat et mesure : les opérateurs ; le deuxième postulat ; interprétation de la mesure ; les inégalités de Heisenberg.

Postulats de Planck, Einstein et de Broglie : les postulats fondamentaux ; principe de correspondance ; écriture des opérateurs ; l'équation de Schrödinger.

Annexes et bibliographies.

63 pages : 28 FF TTC (port inclus).

Les commandes sont à adresser, avec le chèque correspondant, à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE de CHIMIE, 250, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS. Tél. (1) 43.25.20.78. (Il n'est pas délivré de facture pour une somme inférieure à 100 F)